

## Convention d'assistance à la passation d'un marché d'assurance « Dommages Ouvrage »

### I. Identification des parties

Nom client : COMMUNE DE PLOMBIERES LES BAINS RISK Partenaires SAS\*,  
Adresse : 1 Place Beaumarchais 88370 PLOMBIERES LES BAINS Centre Saint Michel, BP 80048, 54203 TOUL Cedex  
Représenté(e) par : Madame Lydie BARBAUX Représentée par : Catherine SAUVAGE  
Qualité : Madame Le Maire Qualité : Consultante

### II. Objet et modalités de la convention

Mission d'assistance à la passation d'un marché d'assurance « Dommages ouvrage »  
Selon modalités mentionnées au verso (réf : CGDO / 01.2022)

Objet des travaux :	
Restrucluration de l'Espace Berlioz situé 1, Place Maurice Janot à 88370 PLOMBIERES (LES BAINS)	
Calendrier prévisionnel des travaux :	
Date de début de chantier :	1/03/2022
Date de réception des travaux :	1/06/2024
Interlocuteur principal de la mission :	
Nom, prénom et qualité :	
E-mail :	/ Téléphone : _____
Numéro de SIRET : _____	

- Année de réalisation de la mission : 2022
- Coût de la mission : 850.00 € H.T. (TVA : 20 %)  
Détail de la facturation : 50 % à l'envoi du questionnaire de démarrage de mission, 50 % à la remise du rapport d'analyse des offres.

À \_\_\_\_\_

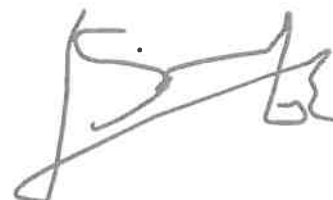
Le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Pour le client,

Nom :

Pour RISK Partenaires,

Nom : Catherine SAUVAGE



Gérez vos risques pour un avenir serein

\* RISK Partenaires est assuré par contrat MS Amlin n°2021MGARC0001-10050 pour les conséquences de sa responsabilité professionnelle d'audit et consultant en assurances et de gestion de risques. La responsabilité de RISK Partenaires ne saurait être engagée au-delà des garanties apportées par le contrat : 9 000 000 € en RC exploitation et 3 000 000 € en RC professionnelle. Cette disposition est de rigueur et sans laquelle RISK Partenaires n'aurait pas contracté.

## CONDITIONS GENERALES

Réf : CGDO 01.2022

### ASSISTANCE / PASSATION MARCHÉ PUBLIC D'ASSURANCES

#### 1. Durée de la mission

La mission débute dès réception au siège de RISK Partenaires, de la présente convention signée. Elle s'achève à l'issue de la procédure de passation des marchés d'assurances.

#### 2. Déroulé de la mission

a) Démarrage de la mission : RISK Partenaires prend contact avec le client, adresse les éléments de début de mission et remet le questionnaire.

b) Le client transmet les éléments nécessaires à l'élaboration des cahiers des charges : questionnaire complété, éléments techniques divers.

c) RISK Partenaires élabore le dossier de consultation à partir des éléments transmis et l'envoie au client en format électronique.

d) Le client réalise la publicité avec l'aide du modèle d'annonce (les frais de publication sont à la charge du client). Le client se charge de l'envoi du dossier de consultation aux candidats qui en font la demande.

e) RISK Partenaires assiste le client pour ses réponses aux questions des candidats sur les documents de la consultation.

f) Le client réceptionne les plis puis les transmet à RISK Partenaires.

h) RISK Partenaires remet un rapport au client qui reprend l'analyse des offres et les éventuelles négociations.

i) Le client notifie les résultats du marché aux candidats (des modèles de courriers sont fournis).

j) RISK Partenaires assiste le client dans la rédaction des courriers de réponse aux demandes précisions des candidats évincés.

k) Le client transmet pour validation à RISK Partenaires les contrats définitifs établis par les assureurs dès réception de ceux-ci et avant leur signature.

#### 3. Critères de sélection des candidats

Le client procède à la vérification des pièces administratives produites par les candidats à l'appui de leur candidature. Sur demande expresse du client, des niveaux minimaux de capacité pourront être exigés.

Le jugement des offres est effectué dans les conditions prévues conjointement avec le client et les dispositifs légaux dont il relève.

### MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LA MISSION

RISK Partenaires doit mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le client désigne un représentant en qualité d'interlocuteur principal de RISK Partenaires, qui doit répondre aux demandes de RISK Partenaires, nécessaires à la réalisation de sa mission.

Le client informe ses assureurs de la mission de RISK Partenaires en indiquant qu'ils doivent répondre à ses diverses demandes techniques. Toutefois, un mandat peut être délivré à RISK Partenaires pour effectuer cette tâche.

### LIMITES DE RESPONSABILITÉ

Les différents éléments de consultation sont réalisés sur la base des questionnaires et des documents que transmet le client. Le client est responsable de l'implication de ses réponses.

Il est convenu que le déroulement de la procédure est sous la responsabilité du client, RISK Partenaires n'effectuant ici qu'une mission d'assistance.

RISK Partenaires est assuré par contrat MS Amlin n°2021MGARC0001-10050 pour les conséquences de sa responsabilité professionnelle d'audit et consultant en assurances et de gestion de risques. La responsabilité de RISK Partenaires ne saurait être engagée au-delà des garanties apportées par le contrat : 9 000 000 € en RC exploitation et 3 000 000 € en RC professionnelle. Cette disposition est de rigueur et sans laquelle RISK Partenaires n'aurait pas contracté.

**Gérez vos risques pour un avenir serein**

Centre St Michel - Rue des Traits la Ville BP 80048 - 54203 TOUL CEDEX - Tél 03 83 63 27 28 - Fax 03 83 63 08 65  
SAS au capital de 55.020 Euro - N° Siret 448 289 124 000 19 - RCS NANCY B 448 289 124 - Code APE : 7022Z  
contact@riskpart.com - www.riskpart.com

